

Liminaire de l'Association française des diététiciens nutritionnistes – AFDN

HCPP

Séance du 13 avril 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres du Haut Conseil des Professions Paramédicales,

Dans le contexte de l'annonce par le président de la République le 31 mars dernier de nouvelles mesures visant à limiter la propagation du virus responsable de la Covid-19, une liste des « **professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie** » a été élaborée par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Le but de cette liste, rappelons-le, est de permettre l'accès à « *un service de garde adapté à chaque territoire (...) pour que les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer de se rendre au travail* ».

Cette liste a exclu dans un premier temps bon nombre de professionnels de santé, peut-être pas jugés suffisamment essentiels pour la population et le système de santé : audioprothésistes, les diététiciens, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures-podologues, les psychomotriciens, les opticiens. Nos organisations professionnelles respectives ont rédigé en commun un communiqué de presse le 2 avril 2021 pour faire entendre leur totale incompréhension et demander des nécessaires évolutions : « *Soigner ses patients ou garder ses enfants ? Le non-choix du Gouvernement imposé aux professionnels de santé libéraux ...* »

Il y a bien eu une évolution du contenu de cette liste avec une mise à jour survenue le 08 avril 2021. Cependant, cette liste exclut **toujours les diététicien.nes nutritionnistes qui ne travaillent pas dans un établissement de santé**. Elle a seulement permis d'inclure nos collègues psychomotriciens, orthophonistes et les personnels des prestataires de santé à domicile, ce que nous saluons.

Quelque 6000 professionnel.les de santé **diététicien.nes nutritionnistes exerçant en ville** demeurent aujourd'hui en GRANDE difficulté pour associer les mesures de confinement (gardes et scolarité d'enfants) et la continuité de leurs soins. Après autant d'efforts pour s'adapter et répondre toujours mieux et bien aux besoins de santé, hors crise et pendant la crise sanitaire, cette indifférence s'affiche pour du dédain.

35 allée Vivaldi 75012 Paris
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org



AFDN

Association Française
des **Diététiciens Nutritionnistes**

Nous demandons, avec le soutien des différents représentants et membres du HCPP, l'inclusion au plus vite de l'ensemble des professionnels de santé auxiliaires médicaux inscrits au Code de santé publique à cette liste « d'indispensables ». **Car un professionnel de santé le demeure toujours.**

Merci pour votre écoute, votre soutien. Nous en avons plus que jamais besoin.

Ghislain Grodard-Humbert
Président de l'AFDN

35 allée Vivaldi 75012 Paris

Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

L'AFDN est membre de :



Fédération Française
de Nutrition



International Confederation
of Dietetic Associations



Réseau Restau'co



European Federation
of the Associations of Dietitians



Union Interprofessionnelle des Associations
de rééducateurs et Médico-techniques